

Scenario pour un Observatoire de la biodiversité de Midi-Pyrénées

Contexte

La région Midi-Pyrénées bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel. Il faut toutefois constater un déficit de connaissance et d'appropriation de la biodiversité par les habitants et de nombreux acteurs de Midi-Pyrénées.

C'est pourquoi une étude de faisabilité d'un Observatoire régional de la biodiversité a été engagée depuis fin 2012. Elle est menée par l'ARPE, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées. Elle bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région et de l'Europe (<http://projet.observatoire-biodiversite-mp.fr>).

Au niveau régional, elle participe :

- à la valorisation de l'information à l'échelle régionale,
- à la volonté de la Région Midi-Pyrénées de contribuer à la gestion de la biodiversité et des espaces naturels en application de l'Agenda 21 et du Contrat de projets Etat-Région 2105-2020,
- à la mise en œuvre du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et entre dans le cadre de la dynamique de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) (<http://www.naturefrance.fr>),
- au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont la prise en compte dans les documents d'urbanisme rend encore plus nécessaire une meilleure appropriation des enjeux et de la connaissance de la biodiversité par les divers acteurs du territoire et dont le suivi et l'évaluation nécessite le renseignement d'indicateurs spécifiques d'échelle régionale.

Un nouveau scenario pour un Observatoire régional de la biodiversité de Midi-Pyrénées est proposé suite à des échanges fructueux avec l'ensemble du réseau susceptible de faire vivre l'Observatoire ayant permis de définir les grands objectifs, les principales missions ainsi que d'élaborer un scenario d'organisation pour ce futur Observatoire.

Objectifs et missions de l'Observatoire de la biodiversité de Midi-Pyrénées

Faciliter l'accès à l'information

- **Recueillir des données**

Saisir, stocker et formater des données.

- **Mettre à disposition des acteurs et du grand public de l'information**

Diffuser des données et des synthèses.

- **Saisir et diffuser des catalogues de métadonnées**

Saisir, gérer et diffuser des métadonnées.

- **Qualifier des données**

Définir des critères de validation et les mettre en œuvre.

Suivre l'évolution de la biodiversité

- **Mettre en place, suivre et analyser des indicateurs caractérisant l'état et l'évolution biodiversité**

Définir et diffuser des indicateurs d'état, de pression et de réponse ;

Répondre aux questions des politiques publiques et à la demande sociétale.

- **Faire émerger des besoins spécifiques**

Identifier des priorités d'action sur des thématiques ou des territoires ;

Faire émerger des questions éventuelles de recherche ;

Définir des dispositifs complémentaires de production de données ;

Définir des éventuels besoins de formation supplémentaire des acteurs.

- **Superviser**

Réaliser un tableau de bord de l'observatoire (suivi des actions/données/contributeurs...).

Mettre en réseau et valoriser les acteurs

- **Cataloguer les acteurs et adhérents**

Recenser et décrire les acteurs de la biodiversité.

- **Animer le réseau des acteurs**

Mettre en relation producteurs et utilisateurs de données.

- **Gérer la collaboration**

Mettre en place des groupes de travail collaboratif et relayer leur actualité sur le site web.

- **Définir les modalités d'adhésion**

Créer la charte de l'Observatoire.

Aider à l'appropriation de la biodiversité

- **Communiquer autour du projet**

Mettre en place des outils de communication ;

Représenter l'observatoire dans les manifestations en lien avec la biodiversité.

Scenario de gouvernance

Comité d'orientation stratégique

- **Composition**
 - 1 siège par financeur (DREAL MP et Région MP)
 - 1 siège par membre fondateur (CBNPMP, CEN MP, SPL ARPE MP, NMP)
 - 1 siège par membre du Comité restreint Grenelle
 - 1 siège pour le SCoT Nord Toulousain
 - 1 siège pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne
 - 1 siège pour l'Office national des forêts
 - 1 siège pour le Parc national des Pyrénées
 - 1 siège pour la Direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées
 - 1 siège pour le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées
 - 1 siège pour une délégation de la Ligue de protection des oiseaux
 - 1 siège pour le laboratoire Evolution et Diversité Biologique
 - 1 siège pour l'Observatoire Homme-Milieus du Haut-Videssos
 - 1 siège pour l'IPAMAC, association inter-parcs du Massif central
- **Animation**
 - Par la Cellule de coordination ;
 - Se réunit au moins une fois par an.
- **Missions**
 - Définit le programme d'action, effectue son suivi et évalue sa réalisation ;
 - Valide les propositions du Comité opérationnel ;
 - Veille au respect de la charte de l'Observatoire et propose des évolutions le cas échéant ;
 - Est force de proposition sur la création des groupes de travail ;
 - Valide la création des groupes de travail proposés par le Comité opérationnel ;
 - Propose et donne des avis sur les questionnements et les productions de l'Observatoire ;
 - Est force de proposition sur l'approche sociétale que peut avoir l'Observatoire.

Comité opérationnel

- **Composition :**
 - 2 configurations de travail possibles selon les besoins (DREAL MP et Région MP sont invités permanents) :
 - Comité opérationnel restreint : Cellule de coordination et structures animatrices des pôles thématiques
 - Comité opérationnel élargi : Comité restreint et animateurs des groupes de travail et projets labellisés
- **Animation**
 - Par la Cellule de coordination ;
 - Se réunit régulièrement.
- **Missions**
 - Prépare et met en œuvre les orientations de l'Observatoire ;
 - Analyse les besoins et prépare le programme d'actions ;
 - Met en œuvre le programme d'actions ;
 - Propose la création de nouveaux groupes de travail.

Cellule de coordination

Portée administrativement par le CBNPMP, elle rend compte au Comité d'orientation stratégique.

La Cellule de coordination assure

- **Des fonctions de gestion de projet (CBNPMP) :**
 - o Elle assure l'interface entre les différentes instances ;
 - o Elle anime le Comité d'orientation stratégique ;
 - o Elle coordonne de façon globale le Comité opérationnel (interface avec les groupes de travail) ;
 - o Elle reçoit et analyse les demandes d'adhésion à l'Observatoire ;
 - o Elle assure la liaison avec les membres fondateurs ;
 - o Elle assure le suivi administratif et financier de l'Observatoire.
- **Des fonctions d'animation du réseau des acteurs (CBNPMP avec l'appui de NMP pour le réseau des naturalistes bénévoles)**
 - o Elle assure l'information et la promotion de la démarche Observatoire auprès des acteurs du réseau ;
 - o Elle fédère les acteurs du réseau autour de l'Observatoire et de ses outils.
- **Des fonctions techniques (CBNPMP) :**
 - o Elle met à disposition des données selon les règles de diffusion établies ;
 - o Elle gère la plate-forme régionale (données et métadonnées) et le site internet ;
 - o Elle coordonne, en lien avec les groupes de travail, la production et la diffusion des indicateurs, des fiches de synthèse ;
 - o Elle coordonne la mise en place des outils de communication sur le projet.

• Pôle « Territoire »

- Animé par la SPL ARPE MP ;
- Identifie et collecte les informations nécessaires à la définition des facteurs d'influence sur la biodiversité (occupation du sol, données météo, agricoles, forestières, sport de pleine nature, urbanisme...) ;
- Coordonne un réseau d'acteurs de l'information « Territoire » pour solliciter les producteurs de données « non naturalistes » et faire un état des lieux des pressions qui pèsent sur la biodiversité.

• Pôles thématiques « Faune » et « Flore/Fonge/Habitats » (organisation du SINP régional)

- Animés par le CEN MP en lien avec NMP pour le pôle Faune et le CBNPMP pour le pôle Flore/Fonge/Habitats ;
- Mutualisent l'information en base de données dans leurs domaines de compétence (Faune : CEN MP, Flore/Fonge/Habitats : CBNPMP) ;
- Coordonnent le réseau d'acteurs sur leur thématique pour organiser le partage des données (Faune : CEN MP & NMP, Flore/Fonge/Habitats : CBNPMP) ;
- Organisent, en lien avec leur réseau d'experts, la validation des données de leur domaine de compétence (Faune : CEN MP & NMP, Flore/Fonge/Habitats : CBNPMP).

Dans la réalisation de leurs missions, les pôles thématiques Faune et Flore/Fonge/Habitats s'appuient sur un réseau d'experts organisés en réseaux taxonomiques. Ces réseaux sont coordonnés préférentiellement par les animateurs de pôles, en lien avec leur domaine de compétence. En cas de non légitimité des animateurs de pôle sur certains groupes taxonomiques, une autre structure peut être amenée à assurer la coordination du réseau. Elle doit cependant travailler de manière conjointe

avec les animateurs de pôle afin de garantir la mutualisation et la qualification des données de son réseau dans le respect des règles du SINP.

Les réseaux taxonomiques ont notamment une mission d'amélioration des connaissances sur leur groupe, mais aussi la valorisation de ces connaissances (production d'indicateurs et de synthèses). Ils travaillent à l'élaboration des listes d'espèces sensibles, et à la validation des données.

- **Groupes de travail et projets labellisés**

- S'organisent autour d'une thématique, d'une problématique ou d'une production en lien avec les orientations de l'Observatoire ;
- Pérennes ou temporaires en fonction du besoin ;
- Animés par des structures volontaires légitimées par le groupe de travail ou la projet labellisé. L'animateur du groupe de travail ou du projet labellisé aura le rôle d'interlocuteur unique du groupe et aura à charge sa gestion ;
- S'appuient sur des dynamiques ou projets existants ou sont de nouveaux groupes à créer (candidature d'un animateur obligatoirement associée à des structures partenaires) ;
- La mise en place d'un groupe de travail ou d'un projet labellisé au sein de l'Observatoire est soumise à la validation du Comité d'orientation stratégique (grille de critères).

CSRPN

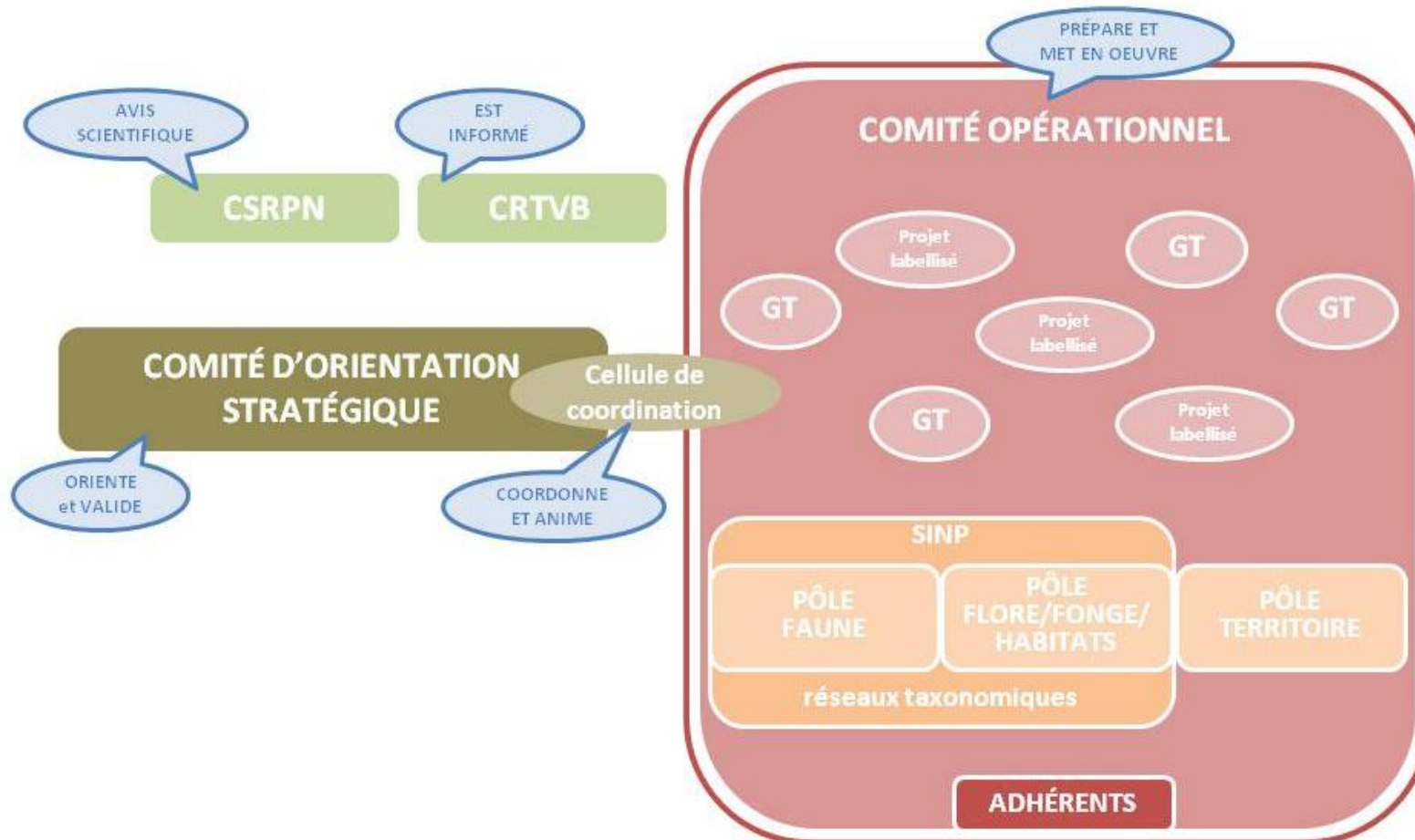
- Participe à la mise en place et à l'évaluation d'une procédure de qualification des données produites régionalement ;
- Donne un avis sur les protocoles de récolte de données adaptés à la région ;
- Valide les listes d'espèces sensibles régionales ;
- Peut être consulté pour avis scientifique sur les productions de l'Observatoire.

Une fois par an, est organisé au CSRPN un débat sur les orientations de l'Observatoire.

CRTVB

Une fois par an, l'Observatoire présente, pour avis consultatif, son bilan et ses orientations au CRTVB.

Schéma récapitulatif de la gouvernance de l'Observatoire de la biodiversité de Midi-Pyrénées



Flux des données au sein de l'Observatoire de la biodiversité de Midi-Pyrénées

